



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
La Secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 22 mai 2006

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
23 MAI 2006

Personne en charge du dossier:
Nicole Sontag-Hirsch
☎ 478 - 2952

Réf.: 2005 - 2006 / 1039 - 02

Objet: Réponse à la question parlementaire n° 1039 du 20 avril 2006
de Monsieur le Député Xavier Bettel.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire sous objet, concernant l'implantation d'un « Eros-Center ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Secrétaire d'Etat aux Relations
avec le Parlement

Octavie Modert



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité des chances

No/réf : 294 /bs
Affaire suivie par Isabelle Klein
Téléphone : 478-5811

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le:	17 MAI 2006
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	


Ministère d'Etat
Madame Octavie Modert
Secrétaire d'Etat aux
Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le **16 MAI 2006**

Madame la Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse du Ministère de l'Égalité des chances, à la question parlementaire N° 1039 de l'honorable Député Monsieur Xavier Bettel.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de mes sentiments distingués.


Marie-Josée Jacobs
Ministre de l'Égalité des chances

Réponse de Madame la Ministre de l'Égalité des chances à la question parlementaire N° 1039 de l'honorable député Monsieur Xavier Bettel

La déclaration gouvernementale ne prévoit pas la résiliation de la Convention de New York. Par conséquent, la législation ne sera pas revue dans le sens d'implantation d'un Eros-center. Par ailleurs, je tiens à vous signaler que cette décision a déjà été prise sous la période législative précédente (1999-2004).

Le plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes 2005-2008 prévoit la mesure suivante :

Action contre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle et sensibilisation des clients de la prostitution face aux dangers encourus

- Evaluation quantitative et qualitative de l'attitude de la population, surtout des hommes face à l'achat de services sexuels avec ou sans préservatif
- Cartographie des lieux de la prostitution
- Inventaire de la demande des clients
- Mise sur pied d'un réseau de prise en charge des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle
- Sensibilisation et formation des personnes responsables de la prise en charge des femmes victimes de la traite
- Sensibilisation des clients au phénomène de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle et aux dangers de la transmission des MST (maladies sexuellement transmissibles)
- Elaboration d'un outil d'information spécifique en plusieurs langues pour les personnes exerçant la prostitution

Objectifs :

Diminution de la traite et de la prostitution

Détection et protection des victimes de la traite et de la prostitution

Diminution des maladies sexuellement transmissibles

Relations sexuelles égalitaires